



BURUNDI

Nestor Nibitang

Le défenseur des droits humains Nestor Nibitanga a été libéré le 27 avril 2021 dans le cadre d'une récente grâce présidentielle, après 4 années de détention arbitraire. L'ACAT-France, qui s'est mobilisée à plusieurs reprises en faveur de sa libération, se réjouit que Nestor Nibitanga puisse enfin retrouver la liberté et ses proches¹.

Le 13 août 2018, le Tribunal de grande instance de Mukuza, à Bujumbura, a condamné le défenseur des droits humains Nestor Nibitanga, ex-représentant de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) du centre-est du Burundi, à cinq ans de prison ferme pour « *atteinte à la sûreté intérieure de l'État* ». Il lui a été reproché d'avoir continué à travailler pour APRODH, après la radiation de cette dernière par les autorités burundaises en octobre 2016, et d'avoir envoyé à l'ONG des rapports sur la situation des droits humains dans la région centre-est du pays.

Nestor Nibitanga a longtemps dirigé le bureau de l'APRODH à Gitega, avant que l'ONG ne soit suspendue par le gouvernement en novembre 2015, puis radiée le 19 octobre 2016. L'APRODH est l'une des principales organisations de défense des droits humains du Burundi. En tant qu'observateur régional de l'APRODH pour les régions du centre et de l'est, le travail de Nestor Nibitanga comprenait la coordination des équipes sur le terrain et la collecte d'informations sur les violations des droits humains dans quatre provinces : Gitega, Cankuzo, Ruyigi et Karuzi. Il effectuait également des visites dans les centres de détention.

L'arrestation de Nibitanga fait suite à celle de Germain Rukuki, un ancien membre de l'Action des chrétiens pour

l'abolition de la torture au Burundi (ACAT-Burundi), en juillet 2017.

Le 21 novembre 2017, Nestor Nibitanga a été arrêté, sans mandat, par des policiers à son domicile qui abritait les bureaux de l'APRODH à Gitega. Il n'a pas non plus été informé du motif de son arrestation. Il a été conduit dans les locaux du Service National de Renseignement (SNR) de Gitega, où il est resté

détenu jusqu'au 22 novembre 2017. Il a ensuite été transféré vers les locaux du SNR à Bujumbura. Nestor Nibitanga y a été interrogé sans présence d'un avocat, en violation des articles 10 et 95 du Code de procédure pénale et de son droit à un procès équitable.



Edition 2021

Nestor Nibitanga a été détenu au secret jusqu'au 4 décembre 2017, sans qu'aucun chef d'accusation ne soit prononcé contre lui et sans accès à sa famille ou à un avocat. Il a été ensuite transféré dans une prison officielle à Rumonge, au sud de Bujumbura.

Il aura fallu attendre un tweet du porte-parole de la police nationale du Burundi, Pierre Nkurukiye, pour savoir de quoi était accusé Nestor Nibitanga : « *atteinte à la sûreté intérieure de l'État* » après que des documents de travail en relation avec l'APRODH soient découverts à son domicile.

L'ACAT-France se réjouit de sa libération. Pour continuer à le soutenir et lui écrire pour l'encourager :

Pour lui écrire

ACAT-France

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

L'ACAT- France transmettra

¹ [Libération du défenseur des droits humains Nestor Nibitanga ! | ACAT France](#)